

# VACANCES POUR TOUTES ET TOUS

Pour que toutes les familles et  
tous les enfants partent en vacances

## APPEL A CONTRIBUTIONS

Séjours, sorties et activités à destination de  
l'ensemble des habitants de Poitiers

# Vacances pour toutes et tous !

Le temps libre et les activités collectives sont des moments propices à l'évasion et offrent un espace éducatif d'épanouissement individuel et collectif sans équivalent. **La Ville de Poitiers s'engage pour le droit aux vacances et aux loisirs pour toutes et tous.** Depuis 2020, le **plan municipal « Vacances pour toutes et tous »** a permis de proposer plus de 300 activités, journées et séjours aux habitant·e·s de Poitiers.

La municipalité se positionne

- comme initiatrice, facilitatrice et fédératrice des organisateurs de séjours et acteurs de l'éducation populaire
- comme accompagnatrice dans l'aide aux financements des départs d'enfants, de familles et d'adultes sur les périodes de congés scolaires.

## Pourquoi ?

Dans le souci d'assurer l'accès aux vacances au plus grand nombre, les élu·e·s affirment leur volonté d'élargir les propositions faites aux habitant·e·s de Poitiers.

## Qui ?

Dans ce cadre, la Ville de Poitiers invite **toutes les associations qui le souhaitent** à contribuer au plan « Vacances pour toutes et tous » **au travers de projets, initiatives et opérations originales favorisant l'accès des enfants, familles et adultes résidant de la ville de Poitiers aux « vacances »**, de type séjours, sorties et activités sur sites ou de plein air.

## Quoi ?

**Pour être soutenus, les projets déposés par les associations répondront aux conditions suivantes :**

- ▶ être mis en œuvre à l'attention d'enfants, de jeunes, de familles et / ou d'adultes résidant à Poitiers en priorisant les publics socialement les plus éloignés de l'offre de vacances,
- ▶ permettre l'accès à des activités, des sorties et / ou des séjours collectifs, innovants, complémentaires et supplémentaires par rapport à l'offre déjà existante sur le territoire, qui se dérouleront pendant les périodes de vacances scolaires de l'année 2023,
- ▶ les projets déposés devront être développés et portés en propre ou en partenariat avec d'autres structures, sans pour autant faire appel à un prestataire extérieur pour la majorité du projet,
- ▶ être organisés dans un cadre collectif,
- ▶ favoriser les transports autres que l'avion, et particulièrement les transports en commun,
- ▶ respecter une politique tarifaire cohérente au regard de la grille du dispositif adoptée par la ville de Poitiers.

**Il sera accordé une attention toute particulière aux projets qui :**

- ▶ favorisent la mixité (géographique, sociale, culturelle) des publics concernés,
- ▶ incitent à la co-construction des projets de vacances avec les bénéficiaires,
- ▶ sont développés dans une dynamique de co-portage entre plusieurs structures et favorisant les rencontres entre différents publics.

## Comment ?

Les associations peuvent déposer une demande sur l'Espace des aides de Grand Poitiers avant le 31 janvier 2023 pour examen au Conseil municipal du **26 juin 2023**.

Un premier retour leur sera fait, fin février 2023, après étude de l'ensemble des demandes.

Les aides seront accordées dans la limite des crédits disponibles.

Les dossiers déposés ultérieurement pourront être examinés aux Conseils municipaux suivants, en fonction des crédits disponibles.

## Calendrier

- ▶ **31 janvier 2023** : date limite de dépôt des demandes de subvention,
- ▶ **Fin février 2023** : date butoir premiers retours aux associations,
- ▶ **Fin février 2023** : demande des éléments de communication sur les actions, pour le catalogue 2023,
- ▶ **mars-juin 2023** : organisation d'événement(s) d'information du public concernant le programme d'activités « Vacances Pour Toutes et Tous », dont le « Forum des vacances » le 1<sup>er</sup> avril 2023 (date restant à confirmer),
- ▶ **26 juin 2023** : Conseil municipal, proposition de la délibération concernant les projets retenus.
- ▶ **Fin septembre 2023** : demande des éléments de bilan quantitatif et qualitatif concernant les activités réalisées jusqu'à la fin d'été 2023,
- ▶ **Octobre-novembre 2023** : Réunion bilan et perspectives avec l'ensemble des partenaires 2023,
- ▶ **Novembre-décembre 2023** : Clôture de l'édition, récupération des derniers éléments de bilan (financier) et quantitatifs et qualitatifs depuis la fin d'été 2023.

## Comment déposer mon dossier ?

Sur l'**Espace des aides** (<https://espacedesaidessgrandpoitiers.fr/>) dédié aux associations de Grand Poitiers (en utilisant la télé-procédure subvention affectée à la Ville de Poitiers).

Pour s'inscrire, les structures doivent disposer d'un numéro de Siret (déclaration auprès de l'INSEE) et d'un N° RNA (déclaration auprès de la préfecture). Sans ces informations, il n'est pas possible de déposer une demande sur la plateforme « Espace des aides ».

Pour déposer votre demande, choisir le télé service « Subvention affectée ou d'investissement », en précisant le type d'aide « Affectée – Vacances Pour Toutes et Tous ».

## Modalité d'attribution du financement

Toutes les dépenses liées au projet sont éligibles, cependant, les charges de structure et d'investissement devront être proportionnelles au budget de l'action. Elles devront apparaître dans le budget prévisionnel qui sera déposé via l'Espace des aides. Le projet n'a pas de nécessité de co-financements. Néanmoins, l'aide apportée par la Ville de Poitiers peut être cumulée avec d'autres aides institutionnelles ou privées.

Suite au Conseil municipal du 26 juin, le versement sera effectué quelques semaines plus tard.

## Modalité d'évaluation des actions

La structure contributrice adressera, dans un délai de 2 mois après la réalisation de l'action, un bilan qualitatif et quantitatif de son action.

Dans une ambition d'évaluation globale du plan « Vacances Pour Toutes et Tous », il sera demandé à chaque structure contributrice de fournir impérativement les informations suivantes :

- ✓ Nombre d'habitant·e-s de Poitiers ayant bénéficié de l'action,
- ✓ Âge du ou de la participant·e, quartier de résidence, quotient familial,
- ✓ S'il s'agit ou non d'un premier départ en vacances pour les bénéficiaires,
- ✓ Si les bénéficiaires ont déjà participé à une activité dans le cadre de « Vacances Pour Toutes et Tous » et si oui en quelle année,
- ✓ Le nombre de nouveaux bénéficiaires de la structure contributrice grâce à l'action mise en place.

À tout moment, le service pourra solliciter toute pièce justificative de dépenses ou tout autre document dont la production sera utile et pourra procéder à une visite sur place en vue de vérifier la mise en œuvre de l'action soutenue.

## Annexes

Les documents « Grille tarifaire "Vacances Pour Toutes et Tous" 2023 », « La carte des quartiers de Poitiers », et « Tableau bilan des actions subventionnées », visant à faciliter le travail d'évaluation, sont disponibles sur l'espace « Association » du site de la Ville : <https://www.poitiers.fr/je-suis-benevole-ou-salarie-dune-association>

**Pour tout renseignement complémentaire :**

[simon.berger@poitiers.fr](mailto:simon.berger@poitiers.fr) / 05 49 41 92 75 / 06 71 19 83 89